



Droit du propriétaire a couper arbustes sans accord locataire

Par fred41

Mon propriétaire veut couper tous les arbustes de mon jardin, selon lui "trop près des murs des voisins et pourraient les abimer" en a t il le droit, même si je ne suis pas d accord?

Je précise que ce sont des arbustes qui ne dépassent pas les 2-3 mètres, certains étaient déjà la avant mon arrivée, et il y en a 2 que j' ai planté il y a 2 ans.

Comment évaluer qu il puissent ou non abimer le mur des voisins?

Merci